RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 07538
Numéro SIREN : 801 347 790
Nom ou dénomination : AB ecorenove

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt 64008

20190640082018

DATE DEPOT : 15/07/2019

N° DE DEPOT : 64008

N° GESTION : 2014B07538

N° SIREN : 801347790

DENOMINATION : AB ecorenove

ADRESSE : 26 rue Colette Magny 75019 Paris

MILLESIME : 2018

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
16 JUIL. 2019
Sous le N° 64008

Au capital de 9 000 €
Siège social : 26 rue Colette Magny

75019 – PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 09 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le 09 Juillet à 13.30 Heures
L'actionnaire unique de la SASU AB ECO RENOV., société au capital de 9 000 € dont le siège social est sis 26 rue Colette Magny à PARIS (75019) se réunit en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts.

Est présent :

-	Monsieur MARUANI Ilan détenant 90 parts de 100 € ci	=	9 000 €
-			
	Soit au total 90 parts de 100 € Ci.....	=	26 000 €

Représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée est ainsi constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur MARUANI I.. président de la société et acceptant.

Monsieur le Président dépose et met à la disposition de l'assemblée, le texte des résolutions proposées, puis rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
2°) Affectation des résultats de cet exercice. :

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :
Les statuts de la société
Le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de

communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il déclare la discussion ouverte :
Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 sont approuvés par l'intégralité des membres présents et donnent, de ce fait, quitus à la gérance..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Le résultat de l' exercice clos le 31 Décembre 2018, après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 3 208 €, fait ressortir un déficit de 549 € qui sera porté aux comptes de « report à nouveau bénéficiaire » pour 549 € qui passera ainsi de 15 182 € à 14 633. €..
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 50.

Mr MARUANI I..

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre

Régime simplifié d'imposition X

Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

AB ECORENOVE
26 RUE COLETTE MAGNY
75019 PARIS France

SIRET 80134779000017

Adresse du siège social :

26 RUE COLETTE MAGNY
75019 PARIS

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées PLOMBERIE CHAUFFAGE

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 28 % | Bénéfice imposable à 15 % | Déficit 479

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

· Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Tél :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Viseur conventionné *N° d'agrément CGA*

Identité du déclarant :

Date : 08072019 Lieu : PARIS

Qualité : GERANT

Nom du signataire : M MARUANI

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2019)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				*e*	
				f	
				g	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				*h*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				*i*	
Montant des revenus répartis (5)				*j*	
				Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES OE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

Adresse de l'entreprise 26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS

Néant ☐ *

SIREN 8 0 1 3 4 7 7 9 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	12 833	030	8 017	4 816
	Immobilisations financières * (1)		040	2 000	042		2 000
		Total I (5)	044	14 833	048	8 017	6 816
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	13 871	074		13 871
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	55 405	086		55 405
	Charges constatées d'avance*		092		094		
		Total II	096	69 276	098		69 276
		Total général (I + II)	110	84 109	112	8 017	76 092

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	9 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	15 182
	Résultat de l'exercice	136	(549)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	23 633
	Provisions pour risques et charges		
DETTES (4)	Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 075
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 51 383)	172	51 383
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	52 459
	Total général (I + II + III)	180	76 092

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
		Services*		215	214	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			217	218	75 679
	Production immobilisée*				222	
	Subventions d'exploitation reçues				224	
	Autres produits				226	
					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	75 679
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	13 830
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	17 710
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....)				242	41 079
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	3 208
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	75 828
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(149)
	Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)				290	32
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.. 217 octies)	347		300	431
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(549)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	314	549
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	70	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990			
	ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		
	Dont divers: Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655	350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	354	479
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	372	479

* Explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

Divers à réintégrer	Montant
AMENDE	70

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 833	462		464		466	12 833	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	2 000	482		484		486	2 000	
TOTAL		490	14 833	492		494		496	14 833	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	4 809	552	3 208	554		556	8 017
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	4 809	572	3 208	574		576	8 017

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme* ⑤	Long terme: 19% ⑥	Long terme: 15% ou 12,8% ⑦	Long terme: 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
esultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la opriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

s explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de l de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	479
Total des déficits restant à reporter	870	479

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	381	
N° du centre de gestion agréé	380	
Montant de la TVA collectée	388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	374	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	378	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	399	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	398	
	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 Durée en nombre de mois 12

Néant ☐ *

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :			
		376	
	dont apprentis	657	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	dont handicapés	651	
		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	75 679
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	75 679
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	31 540
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	33 979
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	7 100
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	3 208
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	75 827
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(148)
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	(148)

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				020	
Effectifs au sens de la CVAE *				022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				023	
Période de référence				026	
Date de cessation	024	du	160	au	
				186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

SIREN 801347790

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB ECORENOVE

ADRESSE (voie) 26 RUE COLETTE MAGNY

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARUANI Prénom(s) ILAN
Nom marital ____ % de détention 100 Nb de parts ou actions 90
Naissance : Date 05041987 N° Département 75 Commune PARIS Pays ____
Adresse : N° 26 Voie RUE COLETTE MAGNY
Code Postal 75019 Commune PARIS Pays ____

Titre (2) ____ Nom patronymique ____ Prénom(s) ____
Nom marital ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Naissance : Date ____ N° Département ____ Commune ____ Pays ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	X
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :
AB ECORENOVE
26 RUE COLETTE MAGNY
75019 PARIS France

SIRET 80134779000017

Adresse du siège social :
26 RUE COLETTE MAGNY
75019 PARIS

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : PLOMBERIE CHAUFFAGE

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	479

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% ☐

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% ☐

PV à long terme imposables à 19% ☐ Autres PV imposables à 19% ☐ PV à long terme imposables à 0% ☐ PV exonérées (art. 238 quindecies) ☐

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts. ☐

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % ☐

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Tél :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Identité du déclarant :

Date : 08072019 Lieu : PARIS

Qualité : GERANT

Nom du signataire : M MARDANI

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2019)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*h*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*i*	
Montant des revenus répartis (5)					*j*	
				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

Adresse de l'entreprise 26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS

Néant ☐ *

SIREN 8 0 1 3 4 7 7 9 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	12 833	030	8 017	4 816
	Immobilisations financières * (1)		040	2 000	042		2 000
		Total I (5)	044	14 833	048	8 017	6 816
ACTIF CIRCULANT	STOCKS: Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS: Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	13 871	074		13 871
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	55 405	086		55 405
	Charges constatées d'avance*		092		094		
		Total II	096	69 276	098		69 276
		Total général (I + II)	110	84 109	112	8 017	76 092

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	9 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	15 182
	Résultat de l'exercice	136	(549)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	23 633
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 075
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 51 383)	172	51 383
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	52 459
	Total général (I + II + III)	180	76 092

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires 209		214	
		Services*	215		218	75 679
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217		222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	75 679
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	13 830
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	17 710
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....)				242	41 079
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	3 208
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	75 828
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(149)
Produits financiers (III) 280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	32
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347				300	431
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(549)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	312	314	549
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	316		
	Provisions non déductibles*	318		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	324		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	330		70
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	251		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	997		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; JEI (44. sexies A) 989	342		
	ZRD (44. terdecies) 127 ; ZRR (44. quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990			
	ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992			
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655	350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	354	479
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	372	479

Les indications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

Divers à réintégrer	
AMENDE	Montant
	70

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 833	462		464		466	12 833	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	2 000	482		484		486	2 000	
TOTAL		490	14 833	492		494		496	14 833	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	4 809	552	3 208	554		556	8 017
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	4 809	572	3 208	574		576	8 017

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme* ⑤	Long terme: 19% ⑥	Long terme: 15% ou 12,8% ⑦	Long terme: 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								
TAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

ultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la priété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies). 591

xplications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

: plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de le ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	479
Total des déficits restant à reporter	870	479

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	381	
N° du centre de gestion agréé	380	
Montant de la TVA collectée	388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	374	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	378	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	399	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	398	
	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 Durée en nombre de mois 12

Néant ☐ *

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		
	376	
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	75 679
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	75 679
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	31 540
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	33 979
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 100
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	3 208
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	75 827
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(148)
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	(148)

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	020	
Effectifs au sens de la CVAE *	022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	023	
Période de référence	026	
Date de cessation 024 du 160	au	
	186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2018

SIREN 801 347 790

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB ECORENOVE

ADRESSE (voie) 26 RUE COLETTE MAGNY

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARUANI Prénom(s) ILAN
Nom marital ____ % de détention 100 Nb de parts ou actions 90
Naissance : Date 05041987 N° Département 75 Commune PARIS Pays ____
Adresse : N° 26 Voie RUE COLETTE MAGNY
Code Postal 75019 Commune PARIS Pays ____

Titre (2) ____ Nom patronymique ____ Prénom(s) ____
Nom marital ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Naissance : Date ____ N° Département ____ Commune ____ Pays ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU AB ECO RENOV

Au capital de: 9 000 €

Siège social : 26, rue Colette Magny
75019 – PARIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 09 Juillet 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter un rapport sur la marche de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
Vous aurez, en outre, à approuver les comptes de cet exercice.

I – MARCHE DE LA SOCIETE

1°) CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaire global de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 75 679 € contre 85 651 € pour l'exercice précédent, .soit une diminution de 11.64 %

2°) RESULTAT DE L'EXERCICE

Après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 3 208 euros, il ressort un déficit de 549 € que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau bénéficiaire pour 549 € qui passera ainsi de 15 182 € à 14 633 €

3°) DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

II- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes présentés au cours de cet exercice sont en application avec les dispositions du plan comptable révisé.

LE GERANT
Mr. MARUANI I..

SASU AB ECO RENOV

Au capital de: 9 000 €

Siège social : 26, rue Colette Magny
75019 – PARIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 09 Juillet 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter un rapport sur la marche de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
Vous aurez, en outre, à approuver les comptes de cet exercice.

I – MARCHE DE LA SOCIETE

1°) CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaire global de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 75 679 € contre 85 651 € pour l'exercice précédent, .soit une diminution de 11.64 %

2°) RESULTAT DE L'EXERCICE

Après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 3 208 euros, il ressort un déficit de 549 € que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau bénéficiaire pour 549 € qui passera ainsi de 15 182 € à 14 633 €

3°) DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

II- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes présentés au cours de cet exercice sont en application avec les dispositions du plan comptable révisé.

LE GERANT
Mr. MARUANI I..

. A N N E X E

(Loi du 30/04/1983 –Décret du 29/11/1983)

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 Novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

Montant du chiffre d'affaires :	75 679
Total du bilan :	76 092

Nombre moyen de salariés : 0

En conséquence, la présentation de l'annexe simplifiée peut être adoptée conformément aux prescriptions de l'article 10 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour l'établissement des comptes annuels, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise.
-Continuité de l'exploitation
-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
-Indépendance des exercices

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions prévues d'utilisation du bien.

Les provisions éventuelles sont estimées selon la dépréciation ou le risque probable.

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

Les informations suivantes sont contenues dans les comptes annuels :

*Mouvements ayant affétés les divers postes de l'actif immobilisés (Tableau 2050SD)

*Montant des amortissements et ventilation selon le mode retenu (Tableau 2055SD
)

*Montant des provisions inscrites au bilan selon leur nature (Tableau 2056SD)

*Titre composant le capital social :

90 actions de 100 euros intégralement libérées

*Les différentes dérogations aux prescriptions comptables.

*Les modifications apportées à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation.

*Les circonstances empêchant la comparaison d'un exercice à l'autre.

*Les informations à caractère obligatoire font, si elles présentent une importance significative, l'objet d'un développement particulier.

. A N N E X E

(Loi du 30/04/1983 –Décret du 29/11/1983)

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 Novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

Montant du chiffre d'affaires :	75 679
Total du bilan :	76 092

Nombre moyen de salariés : 0

En conséquence, la présentation de l'annexe simplifiée peut être adoptée conformément aux prescriptions de l'article 10 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour l'établissement des comptes annuels, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise.
-Continuité de l'exploitation
-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
-Indépendance des exercices

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions prévues d'utilisation du bien.

Les provisions éventuelles sont estimées selon la dépréciation ou le risque probable.

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

Les informations suivantes sont contenues dans les comptes annuels :

*Mouvements ayant affétés les divers postes de l'actif immobilisés (Tableau 2050SD)

*Montant des amortissements et ventilation selon le mode retenu (Tableau 2055SD
)

*Montant des provisions inscrites au bilan selon leur nature (Tableau 2056SD)

*Titre composant le capital social :

90 actions de 100 euros intégralement libérées

*Les différentes dérogations aux prescriptions comptables.

*Les modifications apportées à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation.

*Les circonstances empêchant la comparaison d'un exercice à l'autre.

*Les informations à caractère obligatoire font, si elles présentent une importance significative, l'objet d'un développement particulier.

Au capital de 9 000 €
Siège social : 26 rue Colette Magny

75019 - PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 09 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le 09 Juillet à 13.30 Heures
L'actionnaire unique de la SASU AB ECO RENOV., société au capital de 9 000 € dont le siège social est sis 26 rue Colette Magny à PARIS (75019) se réunit en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts.

Est présent :

- Monsieur MARUANI Ilan détenant 90 parts de 100 € ci = 9 000 €
-

Soit au total 90 parts de 100 € Ci..... = 26 000 €

Représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée est ainsi constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur MARUANI I.. président de la société et acceptant.

Monsieur le Président dépose et met à la disposition de l'assemblée, le texte des résolutions proposées, puis rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

.

1°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
2°) Affectation des résultats de cet exercice. :

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :
Les statuts de la société
Le texte des résolutions proposées

.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de

communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il déclare la discussion ouverte :
Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 sont approuvés par l'intégralité des membres présents et donnent, de ce fait, quitus à la gérance..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Le résultat de l' exercice clos le 31 Décembre 2018, après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 3 208 €, fait ressortir un déficit de 549 € qui sera porté aux comptes de « report à nouveau bénéficiaire » pour 549 € qui passera ainsi de 15 182 € à 14 633. €..
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 50.

Mr MARUANI I..